

DANS LE CADRE DU FESTIVAL THIAIS FÊTE LES MOTS 2024
LA VILLE DE THIAIS PROPOSE UN



CONCOURS D'ECRITURE DE NOUVELLES FANTASTIQUES

DATE LIMITE DE PARTICIPATION
JEUDI 11 AVRIL 2024



+ d'infos :

☎ 01 48 92 42 42

www.ville-thiais.fr



Illustration : Adobe Stock - Impression : Ville de Thiais

an thiais

ville-thiais.fr

villedethiais

villedethiais

au COEUR DU FANTASTIQUE



REGLEMENT DU CONCOURS

♦ ARTICLE 1

À l'occasion de l'édition 2024 du festival littéraire "Thiais fête les mots", la Ville de Thiais organise un concours d'écriture de nouvelles sur le thème du fantastique.

♦ ARTICLE 2

La création, d'une dizaine de pages maximum au format A4, devra être adressée sous forme « papier » avec, collé sur une onzième page, le bulletin d'inscription ci-dessous dûment rempli et lisiblement complété. L'ensemble devra être déposé à l'accueil de l'Hôtel de ville de Thiais au plus tard jeudi 11 avril 2024 à 17h45. Il pourra aussi être envoyé par courrier jusqu'au jeudi 11 avril 2024, cachet de "La Poste" faisant foi, à : "Concours Festival Thiais Fête les Mots 2024 - Nouvelle fantastique - Hôtel de ville - BP. 141 - 94321 Thiais cedex".

♦ ARTICLE 3

Le règlement permet une seule inscription (même nom, même prénom, même adresse à Thiais). Elle peut être individuelle ou collective, et comprend 2 sections : « jeune » et « adulte ».

♦ ARTICLE 4

Le jury du concours est composé d'un président, de professionnels de la communication et de la lecture, d'élus et de personnalités locales. Seuls les membres officiellement désignés sont habilités à faire partie du jury. Les membres du jury ne peuvent concourir.

♦ ARTICLE 5

Pour chaque section, le jury donnera une note d'ensemble. Ses décisions, prises à la majorité de ses membres, sont sans appel.

♦ ARTICLE 6

Les appréciations porteront notamment sur la qualité et l'originalité de l'écriture et de l'histoire développée.

♦ ARTICLE 7

Dans chaque catégorie, le premier prix sera décerné au concurrent ayant obtenu le plus de points.

♦ ARTICLE 8

Chaque concurrent sera avisé personnellement de la date de proclamation des résultats et de la remise des prix (lots de livres).

♦ ARTICLE 9

En prenant part à ce concours, chaque participant s'engage sur l'honneur à ne pas faire appel à l'intelligence artificielle, à accepter la reproduction de sa création par la Ville de Thiais, notamment dans le cadre de sa communication (supports écrits, site internet...).

♦ ARTICLE 10

L'adhésion au concours "Thiais fête les mots 2024 - Nouvelle fantastique" entraîne aussi, de la part de chaque candidat, l'acceptation sans réserve du présent règlement et des décisions du jury.



BULLETIN DE PARTICIPATION

♦ Nom(s)/Prénom(s) _____

♦ Adresse(s) du domicile à Thiais _____

♦ E-mail _____

♦ Catégorie
(cochez votre cas)

Individuel
 Collective

Jeune
 Adulte



♦ Signature(s) : _____